

## Conseil d'administration d'Hérault Ingénierie n°16

### | Procès-verbal

Séance du : 26 juin 2023

Lieu : Hôtel du Département, Mas d'Alco, 1977 Avenue des Moulins, 34080 MONTPELLIER

---

#### Collège départemental

##### Présents :

Monsieur Jean François SOTO, Président, conseiller départemental du canton de Gignac ;  
Madame Séverine SAUR, conseillère départementale du canton de Cazouls les Béziers ;  
Madame Marie-Pierre PONS, conseillère départementale du canton de Saint Pons de Thomières ;  
Madame Sylvie PRADELLE, conseillère départementale du canton de Frontignan ;  
Monsieur Jérôme BOISSON, conseiller départemental du canton de Lunel.

##### Excusée :

Madame Claudine VASSAS-MEJRI, Vice-Présidente, conseillère départementale du canton du Crès.

#### Collège des intercommunalités

##### Présent :

Monsieur Josian CABROL, président de la communauté de communes du Minervois au Caroux (en visioconférence).

##### Excusé :

Monsieur Alain CARALP, président de la communauté de communes la Domitienne.

#### Collège des communes

##### Présents :

Madame Françoise MATHERON, maire de Saint Bauzille de Montmel, (en visioconférence) ;  
Monsieur Frédéric ROIG, Vice-Président, maire de Pégairolles de l'Escalette.

##### Assistaient également à la réunion :

Madame Christine BERGE, chargée de mission au cabinet du Président, Département de l'Hérault.  
Monsieur Frédéric MEJEAN, directeur Pôle Solidarités Territoriales, Département de l'Hérault ;  
Monsieur Jérôme MITJANA, directeur, Hérault Ingénierie ;  
Monsieur Fabien VERMOGEN, directeur technique, Hérault Ingénierie ;  
Madame Sandrine NOYEL, secrétaire générale, Hérault Ingénierie ;  
Madame Anne GIMIE, coordinatrice territoriale secteur Est Héraultais, Hérault Ingénierie ;  
Monsieur Jérôme COMBES, coordinateur territorial secteur Ouest Héraultais, Hérault Ingénierie ;  
Madame Noémie PORTE, cheffe de service, Hérault Ingénierie ;  
Madame Célia BENYAHIA, gestionnaire marchés publics, Hérault Ingénierie.

**Monsieur Jean François SOTO, Président, constate la présence du quorum et ouvre la séance à 14h30.**

#### 1. Procès-verbal du conseil d'administration du 6 mars 2023

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 6 mars 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### 1. Bilan d'activités : état des adhésions et des demandes des adhérents

Les demandes d'adhésion présentées lors de la précédente réunion du conseil d'administration, auxquelles s'ajoutent les demandes de Saint Vincent de Barbeyrargues et de Balaruc le Vieux ont été

enregistrées. Elles portent le nombre d'adhérents à 241 communes adhérentes, 10 Communautés de communes et 9 syndicats intercommunaux.

Le nombre de demandes d'intervention enregistrées depuis le début de l'année est proche de celui constaté à la même époque en 2022. Lorsque ces demandes donnent lieu à établissement de devis, ceux-ci sont acceptés dans près de 90% des cas.

Les demandes en matière foncière connaissent une croissance soutenue. Elles constituent, avec les demandes d'accompagnement en recherche d'eau, adduction et assainissement, une part dominante des demandes d'intervention reçues.

## **2. Commande publique : Centrale d'achat**

Hérault Ingénierie s'est constitué en centrale d'achat en 2021. Agissant en qualité d'intermédiaire, l'agence procède à la passation de marchés et accords-cadres pour le compte de ses adhérents. L'objectif est de sécuriser le process de commande publique et de disposer de marchés mobilisables rapidement au service des adhérents.

En 2022, deux accords-cadres pour les opérations de recherche d'eau avaient été signés. Les consultations pour deux nouveaux accords-cadres – portant sur la fourniture et la livraison du sel de déneigement – sont sur le point d'être engagées. Dans les prochains mois, les consultations concerneront des prestations techniques ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée en lien avec les missions d'assistances à maîtrise d'ouvrage assurées par Hérault Ingénierie. Elles porteront sur des missions de :

- |   |                                 |
|---|---------------------------------|
| • contrôle technique :  | 4 <sup>ème</sup> trimestre 2023 |
| • coordination en matière de sécurité et protection de la santé | 4 <sup>ème</sup> trimestre 2023 |
| • levés topographique et de bâtiments                           | 1 <sup>er</sup> semestre 2024   |
| • études géotechniques  | 1 <sup>er</sup> semestre 2024   |
| • programmation bâtementaire et urbaine                         | 1 <sup>er</sup> semestre 2024   |

Chaque nouvelle signature d'accord-cadre sera signalée aux adhérents, qui recevront en même temps une information sur les modalités de mobilisation de celui-ci

Madame Françoise MATHERON se réjouit de la prise en compte des besoins de programmation en amont des opérations. Le recours à un programmeur se révèle particulièrement précieux ; son intervention permet de dresser un état objectif des besoins, de définir les usages de l'ouvrage projeté et de le dimensionner en conséquence.

## **3. Commande publique : autorisation de signer l'accord cadre Fourniture de sel de déneigement**

Monsieur Jean-François SOTO présente au conseil d'administration les accords-cadres proposés pour la fourniture et la livraison du sel de déneigement. L'appel d'offres est décomposé en deux lots :

- Le premier portant sur la fourniture de sel humide de type A ou B, pour un montant maximum annuel de 100 000 €, soit 400 000 € sur la durée maximale de l'accord-cadre ;
- Le second sur la fourniture de sel sec de type B, pour un montant maximal annuel de 65 000 €, soit 265 000 € sur la durée maximale de l'accord-cadre.

La durée de ces deux accords-cadres serait d'un an reconductible trois fois soit une durée maximale totale de quatre ans.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'approuver le lancement de la procédure de consultation selon les dispositions précisées plus haut ;
- d'autoriser Monsieur le Président, après attribution des marchés par la commission d'appel d'offres, à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de ces décisions et à leur mise en œuvre.

Monsieur Jean-François SOTO précise que des réunions de présentation des accords-cadres auront lieu à l'automne, prioritairement dans les communautés de communes du nord du département (Mont de Lacaune, Minervoises au Caroux, Grand Orb, Lodévoises Larzac, Cévennes gangeoises et Suménoises). Ces réunions seront programmées une fois les titulaires des accords-cadres connus.

Elles permettront de répondre aux questions pratiques des adhérents (modalités de commande, de fonctionnement des livraisons...).

Monsieur Josian CABROL salue la proposition d'Hérault Ingénierie qui répond parfaitement à une demande récurrente des petites communes des hauts cantons

#### **4. Commande Publique : règlement interne - orientations**

Hérault Ingénierie doit se doter d'un Règlement interne de la commande publique pour assurer le respect des principes de la commande publique, optimiser les achats de la structure et fournir un cadre clair aux services prescripteurs.

Une définition précise du besoin dès l'origine de la procédure et une consultation des élus à chaque fois que cela est nécessaire figurent parmi les principes fondateurs retenus pour élaborer le règlement interne de la commande publique d'Hérault Ingénierie.

La dimension qualitative de l'achat est garantie par le recours systématique à une pluralité de critères et par l'intégration le plus en amont possible de clauses sociales et environnementales dans les documents de consultation.

L'ensemble de ces règles sera notamment applicable aux marchés et accords-cadres conclus par la centrale d'achat. Le règlement interne sera également utilisé dans le cadre des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour orienter les adhérents qui ne seraient pas dotés d'un tel règlement.

Monsieur Jean François SOTO souligne qu'une commande publique efficace et de qualité est la condition du bon usage des deniers publics, notamment en période de raréfaction des ressources.

Le règlement interne de la commande publique d'Hérault Ingénierie sera soumis à l'approbation du prochain conseil d'administration.

#### **5. Institution et vie politique : Constitution du groupe d'ingénierie *Hérault territoires***

L'ingénierie territoriale proposée par le Département et les organismes du groupe Hérault (Hérault Logement, Hérault Energie, Hérault Ingénierie, Territoire 34 et le C.A.U.E. 34) apporte une offre complète, réactive, accessible à tous les maîtres d'ouvrages publics. La diversité des compétences mobilisables autorise des approches pluridisciplinaires, indispensable à une prise en compte intégrée de l'ensemble des enjeux d'aménagement durable du territoire, de transition écologique, numérique et sociale.

Afin de renforcer les modalités de collaboration (échange d'informations et d'expériences, éléments de doctrines, action de formations...) et d'établir toute forme de partenariat entre ses membres pour renforcer l'approche intégrée des projets et développer le caractère pluridisciplinaire de l'offre ingénierie, le Département a initié la constitution d'un groupe ingénierie appelé Hérault Territoires et réunissant les services du Conseil départemental en charge des questions techniques (patrimoine, routes, mobilités, eau, aménagement...) et les organismes du groupe Hérault mentionnés plus haut.

Chaque entité reste bien sûr souveraine dans son administration, selon ses propres règles ou usages de fonctionnement ; les moyens de fonctionnement de ce groupe sont ceux de chaque partenaire et ne nécessitent pas de ressource supplémentaire ; l'animation du groupe est portée par le Directeur général adjoint en charge de l'aménagement du territoire au sein du Conseil départemental.

L'Assemblée départementale a approuvé la constitution du groupe d'ingénierie Hérault Territoires le 17 avril 2023. Il est proposé au conseil d'administration d'approuver à son tour la participation d'Hérault Ingénierie à ce groupement.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la constitution du groupe *Hérault Territoires* et la participation d'Hérault Ingénierie à ce groupe.

Monsieur Frédéric ROIG rappelle que certaines compétences, notamment en matière juridique, ne sont pas représentées dans le groupe *Hérault Territoires*. La participation d'Hérault Ingénierie à ce groupe ne doit donc pas lui interdire de solliciter d'autres partenaires. Il convient au demeurant, selon lui, de veiller à se protéger du « *Hérault Ingénierie de tout s'occupe.* »

## **6. Institution et vie politique : Convention de partenariat CFMEL / AMF34 / Hérault Ingénierie**

Le Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux de l'Hérault (C.F.M.E.L.), l'Association des Maires de France de l'Hérault (A.M.F. 34) et Hérault Ingénierie participent, dans leurs périmètres d'actions respectifs, à l'accompagnement des collectivités locales et des élus dans l'exercice de leurs missions et la réalisation de leurs projets.

Afin de renforcer les modalités de collaboration (échange d'informations et d'expériences, mise à disposition mutuelle de ressources, développement d'outils à destination des collectivités, diffusion en commun d'outils ou de publications en matière d'assistance aux élus, formation...) entre les trois organismes, l'A.M.F. 34 a manifesté le souhait d'établir une convention de partenariat.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre le C.F.M.E.L., l'A.M.F. 34 et Hérault Ingénierie ;
- d'autoriser Monsieur le Président à la signer ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de cette décisions et à sa mise en œuvre.

## **7. Calendrier des instances 2023/2024**

Le calendrier prévisionnel de réunion des instances d'Hérault Ingénierie (assemblée générale, conseils d'administration) pour la période courant de septembre 2023 à juin 2024 est approuvé. Il sera ajusté et confirmé lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.

## **8. Questions diverses**

Monsieur Jean-François SOTO informe le conseil d'administration que les membres du syndicat mixte Cogitis ont acté sa dissolution prochaine, au mois de juin 2024. Les prestations réalisées au profit du Département seront internalisées par celui-ci. Cependant, des communes sont membres de ce syndicat et bénéficient elles-aussi de prestations d'assistance et de maintenance informatique. La question de leur prise en charge est aujourd'hui posée. Hérault Ingénierie pourrait être sollicité en vue de construire une réponse aux attentes de ces communes.

Monsieur Frédéric MEJEAN rappelle qu'Hérault Ingénierie a été créé il y a maintenant 5 ans. Il propose qu'une évaluation des prestations proposées soit engagée, démarche qui pourrait associer élus et services des territoires et du Département.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

Le Président,



Jean-François SOTO